Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_201_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-201

Membres en exercice : 20 Présents : 20 Absents : 0 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT
MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - ATTRIBUTION

L'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif de Lamballe Terre & Mer est aujourd'hui assurée en régie pour une partie du territoire.
Pour l'autre partie, qui concerne environ 8 000 abonnés en eau et 9 000 en assainissement collectif, l'agglomération a recours à des délégations de Service Public (DSP) et à un marché public de prestations de service :

- DSP eau et assainissement sur Erquy - Plurien Hénanbihen avec Saur
- DSP eau et assainissement sur Plémy avec Aqualia
- DSP eau sur Moncontour avec STGS
- DSP assainissement sur Moncontour avec STGS
- DSP assainissement Plestan - Jugon avec Veolia
- Prestation de services exploitation assainissement avec Veolia sur les communes de Tramain, Plénée-Jugon, Sévignac, Rouillac, Eréac, Lanrelas, Trémeur et Trédias

Ces contrats arriveront tous à échéance le 31 décembre 2028.

La passation d'une concession de service public nécessite plus d'un an de procédure. Aussi, il est nécessaire de réaliser, dès maintenant, l'étude sur les différents modes de gestion possibles pour les services d'eau et d'assainissement et de préparer la future concession de Service Public.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_201_DELIB-DE

Une consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la concession de service public Eau et Assainissement a donc été lancée le 05 mai 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 08 juin 2026 à 15h00.

Le marché prévoit 4 tranches :

- Tranche ferme : Audit des contrats et études des modes de gestion,
- Tranche optionnelle 1 : Procédure de concession 3 communes Eau Potable et 5 communes Assainissement Collectif,
- Tranche optionnelle 2 : Procédure de concession 3 communes Eau Potable et 13 communes Assainissement Collectif,
- Tranche optionnelle 3 : Procédure de concession 5 communes Eau Potable et 15 communes Assainissement Collectif.

Une seule tranche optionnelle sera déclenchée suivant les résultats de l'étude sur les modes de gestion.

Vu :

- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Considérant :

- Les crédits inscrits au Budget Primitif annexe 2026,
- L'analyse des 7 offres suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :
  - Prix des prestations : 40%
  - Valeur technique : 60%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer le marché de prestations intellectuelles relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la concession de service public Eau et Assainissement, à la société IRH Ingénieur Conseil (PLOEMEUR) pour un Prix Global et Forfaitaire de :
  - Tranche ferme : 33 275.00€ H.T.
  - Tranche optionnelle 1 : 17 875,00€ H.T.
  - Tranche optionnelle 2 : 20 545,00€ H.T.
  - Tranche optionnelle 3 : 20 545,00€ H.T.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces du marché de prestations intellectuelles, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer